PV 51 DE LA REUNION DE LA COMMISSION VELO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 6 JANVIER 2016

Présents :

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Ville de Bxl – Cabinet Ampe	DANIELS Marc	Marc.daniels@brucity.be
Ville de Bxl – Cabinet Ampe	EVERS Fanny	Fanny.Evers@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme Espace Public - Mobilité	DANDOY Marianne	Marianne.Dandoy@brucity.be
Ville de Bxl – Travaux de voirie	STEGEN Hugo	Hugo.Stegen@brucity.be
Polbru TRAT/T	BURY André	Andre_bury_polbrutrat@msn.com
Polbru TRAT/Bikers	STEVENS David	david_stevens83@hotmail.com
LIGUE DES FAMILLES/GRACQ	DEKOSTER Jacques	j.dekoster@yahoo.fr
GRACQ National	CUIGNET Florine	Florine.cuignet@gracq.be
GRACQ Bruxelles	EGERICKX Guy	Guy.egerickx@skynet.be
FIETSERSBOND	DE CLEEN Roel	roel@fietsersbond.be
BRUXELLES-MOBILITE	DEPOORTERE Frederik	fdepoortere@sprb.irisnet.be
CDH Bruxelles Centre	DOEMPKE Burckard	b.doempke@aiic.net
PRO VELO	VERSTRAETEN Florent	fverstraeten@provelo.org
EUCG	NIJS Frans	Frans.nijs@ec.europa.eu
IBSR	VANDEMEULEBROEK Félix	Felix.Vandemeulebroek@bivv.be

Excusés :

Ville de Bxl – Echevine	Els AMPE	Els.Ampe@brucity.be

1. Approbation du PV de la réunion précédente
   Le PV est approuvé.

2. Plan de circulation: amélioration de la sécurité des cyclistes sur la boucle de desserte (Fietsersbond)
   Roel De Cleen rappelle que lors de la dernière commission vélo, il a été décidé qu'une réponse serait donnée aux remarques du tableau envoyé en juillet.
   Marc Daniels répond que plusieurs demandes n'ont pas encore été traitées car les solutions ne sont pas simples et nécessitent encore certains arbitrages. Pour les petites modifications, ce n'est pas oublié mais les services ont été mis sous pression avec de nombreux autres dossiers.
   Rue Van Artevelde, la STIB annonce la remise des bus dans les 2 sens. Qu'en est-il vraiment ? Cette demande fait partie du plan bus et la Ville n'a pas encore remis officiellement son avis.
   Décision : le cabinet promet qu'une réponse sera apportée aux points du tableau lors de la prochaine commission.

3. Plan de circulation : modification à De Brouckère (GRACQ)
   Le GRACQ a appris la nouvelle par la presse et les services n'étaient pas au courant. Est-ce que cette décision n'obligera pas à revoir le PU pour le piétonnier ? Marc Daniels indique que cela implique surtout des modifications de sens de circulation avec pose de potelets à certains endroits mais que cela n'a pas d'incidence sur les aménagements du piétonnier et que le PU reste valable. Demande de disposer des plans.

<u>Décision</u> : les plans avec les dernières modifications sont en cours de réalisation seront communiqués prochainement.

4. <u>Rétablissement des SULsur les anciens axes Evêque et Fossé aux Loups (G. Egerickx)</u>
   Consensus pour dire qu'il y a une dégradation de la situation pour les cyclistes sur les 2 axes alors que vu les pentes, les cyclistes ont besoin d'aménagements, surtout dans les montées. Il y a 4 axes Est-Ouest permettant d'aller du bas au haut de la Ville sur lesquels les cyclistes n'ont pas d'aménagement spécifiques sauf pour Alexiens. F. Depoortere souhaite que la priorité soit donnée à Ecuyer et Lombard où le trafic est moins important que sur la boucle de desserte.
   La Police reconnait qu'il y a une dégradation mais qu'il ne faut pas dramatiser.
   Les associations demandent la suppression rapide des bordurettes sur Ecuyer comme cela a déjà été enlevé à Bogards, Teinturiers. Etant donné que la bande bus est souvent occupée par les double-files, les cyclistes doivent régulièrement se déporter sur la bande de gauche ce qui est dangereux.
   <u>Décision</u> : le cabinet reconnait que la demande d'enlèvement des bordurettes sur Ecuyer est pertinente et en parlera à l'Echevine.

5. <u>Bd A. Max</u>
   Placement du stationnement en épis à angle droit. B. Doempke et le GRACQ ne sont pas pour mais surtout si à angle droit. Pourquoi ne l'a-t-on pas prévu en oblique pour obliger les automobilistes à rentrer en marche arrière ? Le choix a été fait de maximiser le nombre d'emplacements. Par ailleurs, la cellule horodateurs ne peut pas contrôler électroniquement les véhicules garés de cette manière car la seule place valable est la plaque arrière
   Burckard Doempke regrette que la sécurité des cyclistes ait été à nouveau oubliée. En plus on a supprimé la PCM sortante. F. Depoortere signale que la Région a subsidié ces marquages vélos aujourd'hui déjà disparus. Le Cabinet indique que le trafic n'est pas important sur l'axe et donc que la piste ne répond pas à une réelle nécessité.
   Par ailleurs, B. Doempke signale qu'à hauteur du Métropole, il n'y a plus qu'un sens unique (C1) sans le M2 excepté cyclistes devant permettre de rejoindre le bd Anspach.
   Le GRACQ insiste pour au moins, lors de l'évaluation, si on maintient le stationnement en épis, de le mettre en oblique. A défaut, il faut une signalisation obligeant les automobilistes à se garer en marche arrière.
   <u>Décision</u> : le cabinet trouve l'argument pertinent et en parlera à l'Echevine.

6. <u>Aménagement des pistes cyclables pour lesquelles un accord existe avec la Région (Fietsersbond)</u>
   Le Cabinet indique que la convention a été signée. Reste à déterminer les tronçons sur lesquels la Ville va travailler. Cela doit se faire en concertation avec la Région. F. Depoortere signale que la convention est souple au niveau du choix des aménagements cyclistes attendus « hors voirie ». Les associations souhaiteraient être associées à la réflexion avant que le Collège ne se prononce. Il est important que les choix soient pertinents et tiennent compte des priorités des cyclistes. Sans doute certains tronçons sont-ils plus faciles à aménager que d'autres mais il faut se concentrer avant tout sur ceux où la demande est forte et la sécurité des cyclistes mauvaise.
   <u>Décision</u> : le Cabinet prend note de la demande et en parlera à l'Echevine.

7. <u>Aménagement des stations Bourse et De Brouckère</u>
   Il était question de pouvoir remettre un avis lors de cette commission mais la commission de concertation a déjà eu lieu et il s'est avéré qu'il n'y avait quasiment pas de marge de manœuvre pour modifier les accès. La cellule mobilité confirme que les accès ont été déterminés dans le cadre du PU pour le piétonnier. Le collège a néanmoins demandé à Bruxelles Mobilité de créer une trémie pour Bourse et d'équiper les accès de goulottes vélos. Il est dommage de créer de vastes infrastructures vélos qui risquent de rester vides parce que l'on n'a pas prévu pour les cyclistes d'accès suffisamment larges et confortables.
   F. Depoortere signale qu'il y aurait un obstacle technique à la réalisation d'une rampe mécanique pour Bourse mais il est regrettable que l'autre solution alternative d'un ascenseur large

initialement envisagé et tout à fait réalisable ait été également refusée pour une question de budget. Propose à la Ville d'écrire à P. Smet.
<u>Décision</u> : le Cabinet écrira un courrier à P. Smet demandant le placement au moins d'un ascenseur élargi pour Bourse si rampe impossible.

8. <u>Rue Royale : demande de pistes cyclables (Roel De Cleen - Fietsersbond)</u>
A court terme, la demande de supprimer le stationnement pour y mettre des pistes cyclables n'est pas possible. Si c'est des 2 côtés, plus moyen de mettre des Villo, places taxis, PMR, et autres stationnements affectés. On pourrait se contenter de supprimer une bande de stationnement mais alors, il faudrait déplacer les rails de tram. A moyen terme, on pourrait éventuellement l'envisager,, du moins sur le tronçon où le site propre est plus ancien càd entre la place de Louvain et le bout de la rue de la Régence.
Par ailleurs, toutes les membres de la commission insistent pour qu'une solution soit trouvée par rapport aux pavés très inconfortables devant le Sablon, à hauteur du BIP, place du Congrès. Le Cabinet indique que l'Echevine le souhaite aussi à titre personnel mais tout le monde n'est pas de cet avis au collège. La cellule mobilité indique qu'on pourrait au moins remplacer les pavés actuels par des pavés plats, ou prévoir des bandes confort…sachant que l'asphalte nécessite un permis qui a peu de chances d'être accordé. La Région a demandé des bandes confort pour la rue Pré aux Oies, ce qui marque une avancée.
<u>Décision</u> : le cabinet de l'Echevine Ampe répondra au demandeur en ce sens pour la demande de suppression du stationnement. Il relaiera le souci des pavés rue Royale.

9. <u>Rue des Cendres : suppression de l'ICR suite à mise à sens unique (F. Depoortere).</u>
F. Depoortere indique que cet ICR est parallèle aux boulevards du centre. C'est une des alternatives lorsque les boulevards sont encombrés càd lors des nombreux événements qui auront sans doute lieu sur le piétonnier mais aussi prochainement par le charroi lié au chantier. L'autre piste d'envoyer les cyclistes sur la rue de Laeken implique un détour trop important. Il y a un problème de légalité de la suppression de cet ICR inscrit au PRD. La solution Max avec épis n'est pas bonne. Un courrier à la Ville va être envoyé en vue de trouver une solution.
Le cabinet de l'Echevine Ampe explique que la mise à sens unique sortante a permis de résoudre le problème des files sortant des différents parkings publics de la zone. Il y aurait peut-être possibilité de résoudre les files, en prévoyant un réglage des feux intelligent dosant la fenêtre de vert en fonction de la variation des flux sortant des parkings (plus de vert le samedi, lors des courses).
<u>Décision</u> : dossier à suivre et à réexaminer lors de la fin des travaux sur Rogier et la finalisation du réglage des feux.

10. <u>Sécurisation contre les vols des parkings vélo dans le centre dont le bâtiment administratif (G. Egerickx)</u>
G. Egerickx relate le cas d'une cycliste qui s'est fait voler son vélo devant le Centre Administratif. Il s'étonne que cela se fasse alors qu'il s'agit d'un lieu fréquenté. Quid du contrôle par caméras ? Le fait qu'il y a du monde n'empêche pas le vol. L'effet dissuasif vient en premier de l'utilisation d'un bon cadenas correctement placé. Pour ce qui est de l'utilisation de caméras pour retrouver le voleur, la police répond que les caméras sont mobiles et pas en permanence braquées sur le stationnement vélos. Si c'est le cas au moment du vol, les images conservées 10 jours ne permettent pas automatiquement d'identifier le voleur. Discussion sur les mesures de prévention et proposition de mettre des autocollants sur les range-vélos indiquant comment attacher son vélo.
<u>Décision</u> : F. Depoortere fournira un lot d'autocollants réalisés par la Région à H. Stegen afin de les coller sur tous les nouveaux range-vélos placés par la Ville.

11. <u>Bois de la Cambre : amélioration sécurité aux entrées/sorties du bois (J. Dekoster)</u>
Jacques Dekoster rappelle que cela fait plus de 15 ans qu'on en parle. Il rappelle l'intérêt d'aménager des traversées est-ouest entre Uccle/bois/Ixelles et qui évitent de devoir faire tout le tour du bois.

Le collège a défini 4 traversées pour le bois mais vu l'ampleur par rapport à d'autres traversées, la réalisation a été décidée à moyen terme, après 2016. Le Cabinet confirme que la priorité est le parc royal mais que des boutons poussoirs vont être installés pour les traversées.
Autres remarques :
- carrefour Diane/Lisière : cyclistes en insécurité, les new jersey de protection ont été endommagés et déplacés.
- suppression du stationnement dans la courbe première tronçon de Diane, cyclistes en insécurité : quid d'une bande vibrante ?
- plusieurs zones conflictuelles comme à hauteur de Brésil, au croisement Panorama vers ch. de la Hulpe : demande de marquage en rouge pour attirer l'attention des automobilistes.

12. Présentation des résultats des comptages Pro Velo à Bourse et aux boulevards Poincaré/Midi/Abattoirs en 2013 et 2015.
La présentation est jointe en annexe du PV.
En résumé, dans les 2 cas, les aménagements correspondent à un réel besoin et on constate une augmentation très significative du nombre de cyclistes, plus forte à ces endroits que la moyenne constatée sur les 26 points de comptages actuels, ce qui est très positif.
Il est clair que pour la petite ceinture, le futur aménagement de pistes en dur devrait encore augmenter le nombre de cyclistes. Il est intéressant de prévoir ce genre de comptages avant/après aménagement car il permet de vérifier si les aménagements ont été bien pensés ou s'il convient de les revoir. Pro Velo travaille en ce sens avec la Région et est prêt à faire de même avec la Ville.

DIVERS :

1. Arceaux quartier européen : F. Nijs a répertorié des endroits sur la rue de la Loi et la rue Joseph IIolù il faudrait de nouveaux arceaux. Où envoyer les demandes ? Pour rue de la Loi, à Bruxelles Mobilité. Pour la rue Joseph II, à la Ville.
2. La cellule mobilité indique que les adresses mail ont changé et que l'adresse vélo@brucity.be a été supprimée.
   - Pour toute demande « vélo » en général , il faut envoyer celle-ci à la cellule mobilité, urb.mobilite @brucity.be.
   - S'il s'agit de demande de range-vélos, le courriel est à envoyer au département Travaux de Voirie, à l'adresse mobilierurbain@brucity.be.

- Dates des prochaines commissions vélo de 2016 :
  Mercredi 13 avril 2016 – 14h
  Mercredi 06 juillet 2016 – 14h
  Mercredi 05 octobre 2016 – 14h

Prochaine commission vélo : mercredi 13 avril 2016 à 14h, CA, salle 12/36

A mettre à l'ordre du jour : réponse au tableau de remarques du Fietsersbond sur le plan de circulation